



n° 179 - février 2014



Les jeunes en Champagne-Ardenne

Des conditions de vie moins favorables et des signes d'une plus forte indépendance qu'au niveau national

En 2010, 18,5 % des habitants de Champagne-Ardenne sont âgés de 15 à 29 ans. A ces âges s'opère le passage de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la famille choisie. Les jeunes qui résident en Champagne-Ardenne connaissent, comme ceux des régions limitrophes de l'Île-de-France, des conditions de vie en moyenne moins favorables qu'en France métropolitaine. Ils sont plus souvent moins diplômés, au chômage, inactifs ou occupent un emploi à plus faible qualification. Ils montrent, par ailleurs, des signes d'une plus grande indépendance : ils s'insèrent plus tôt sur le marché du travail, vivent plus fréquemment en couple ou sont parents.

Dans la Marne et, dans une moindre mesure dans l'Aube, les jeunes bénéficient d'une offre de formations et d'emplois plus développée, et donc de meilleures perspectives. En revanche, dans les Ardennes et la Haute-Marne, ils cumulent davantage de difficultés.

Les écarts de conditions de vie des jeunes champardennais avec le niveau national se traduisent par des revenus moindres dans la région. Si la redistribution permet de réduire les différences de revenu, de nombreux jeunes demeurent en situation de pauvreté. En 2011, 25,5 % des jeunes ménages vivent sous le seuil de pauvreté, contre 21,5 % en France métropolitaine.

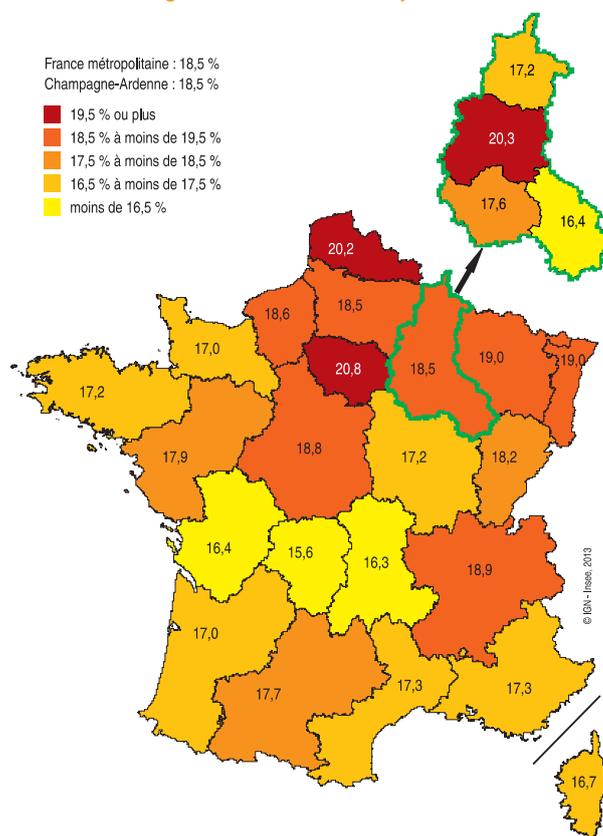
Au 1^{er} janvier 2010, 246 800 jeunes âgés de 15 à 29 ans résident en Champagne-Ardenne. Ils représentent 18,5 % de la population de la région, proportion similaire à celle observée en France

métropolitaine. La Champagne-Ardenne se situe au 8^{ème} rang des régions les plus jeunes de France métropolitaine, nettement derrière l'Île-de-France et le Nord-Pas-de-Calais, dans un arc de régions relativement jeunes, l'Alsace, la Lorraine, la Haute-Normandie et la Picardie, coiffant la partie

Part des jeunes âgés de 15 à 29 ans dans les régions de France métropolitaine en 2010

France métropolitaine : 18,5 %
Champagne-Ardenne : 18,5 %

- 19,5 % ou plus
- 18,5 % à moins de 19,5 %
- 17,5 % à moins de 18,5 %
- 16,5 % à moins de 17,5 %
- moins de 16,5 %



Lecture : en Champagne-Ardenne, les jeunes, soit la population âgée de 15 à 29 ans, représentent 18,5 % de la population.

Source : Insee, recensement de la population 2010

www.insee.fr



>> Vers un plan d'action régional pour la jeunesse

En février 2013, le [Comité Interministériel de la Jeunesse](#), sous la présidence du Premier Ministre, a conduit à l'adoption d'un plan d'action pour la jeunesse, afin qu'en 2017 les jeunes vivent mieux qu'aujourd'hui. Il est destiné à traiter les points de rupture dans les trajectoires des jeunes, au moment où s'opère un double passage : de l'école à la vie professionnelle et de la famille d'origine à la famille choisie. Les quatre axes et les treize chantiers prioritaires du plan d'action national se déclineront localement en fonction de spécificités relatives à la situation des jeunes, propres à chaque région. La Direction Régionale de la Jeunesse des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) de Champagne-Ardenne a mené en partenariat avec l'Insee Champagne-Ardenne la présente étude visant à établir un état des lieux de la jeunesse, préalable à l'élaboration et la mise en œuvre prochaine du plan d'action régional en concertation avec les autres services de l'État et le Conseil Régional.

septentrionale de la France. Avec 20,3 % de jeunes parmi ses habitants, la Marne est le département le plus jeune de la région. Il bénéficie en effet de la localisation des structures d'enseignement supérieur et des sites militaires : les jeunes de 18 à 25 ans représentent 10,2 % des Marnais contre 8,8 % en moyenne régionale. En particulier, Reims et, dans une moindre mesure Troyes, regroupent la majeure partie des activités du premier acteur d'enseignement supérieur de la région, l'Université de Reims - Champagne-Ardenne. Ces deux villes concentrent respectivement 59,2 % et 14,6 % des 40 710 personnes étudiant dans la région. Les bases militaires de Châlons-en-Champagne, Mourmelon et Suippes, qui emploient plus de 5 000 personnes dont plus des deux tiers ont moins de 35 ans, renforcent également la présence des jeunes dans la Marne.



La baisse de la part des jeunes se poursuivrait à un rythme moindre à l'horizon 2040

Entre 1990 et 2010, la part des jeunes de 15 à 29 ans dans la population de Champagne-Ardenne passe de 23,3 % à 18,5 %. Sur la même période, au niveau national, cette proportion varie de 22,8 % à 18,5 %. Cette diminution, particulièrement marquée sur la première décennie, s'inscrit dans un phénomène national de passage des générations nombreuses de la fin du baby-boom, encore « jeunes » en 1990, vers des âges plus avancés.

Sur la même période, le nombre de jeunes diminue plus fortement en Champagne-Ardenne (-21,6 %) qu'en France métro-

politaine (-10,0 %). L'écart par rapport à l'évolution nationale est lié aux migrations déficitaires pour la Champagne-Ardenne, pour les jeunes comme pour l'ensemble de la population. En 2008, par rapport à leur situation cinq ans auparavant, 35 600 jeunes se sont établis en Champagne-Ardenne alors que 40 900 ont quitté la région. L'attractivité du sud et de l'ouest de la France contribue fortement au déficit migratoire des jeunes, de même qu'aux autres âges. L'Île-de-France est également attractive pour les jeunes, alors que les échanges résidentiels avec cette région sont équilibrés pour le reste de la population.

À l'horizon 2040, si les tendances récentes de migrations résidentielles se poursuivent et si le taux de fécondité demeure stable, le nombre de jeunes résidant en Champagne-Ardenne pourrait continuer de diminuer, néanmoins à un rythme ralenti : -11,3 % entre 2010 et 2040, au lieu de -21,6 % entre 1990 et 2010. En effet, comme au niveau national, le nombre de personnes nées chaque année après 1994, correspondant aux générations âgées d'au moins 16 ans à partir de 2010, est stable, alors qu'il diminuait avant cette date. La part des jeunes dans la région baisserait à un rythme moindre, passant de 18,5 % en 2010 à 16,9 % en 2040. En France métropolitaine, elle passerait de 18,5 % en 2010, à 17,2 % en 2040.



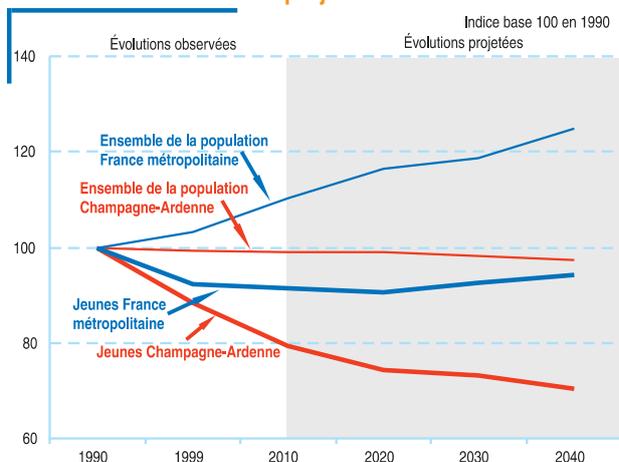
Des jeunes en plus forte difficulté et plus indépendants qu'en France

Les conditions de vie des jeunes champardennais sont en moyenne plus précaires qu'au niveau national. Les « NEET » (Neither in Employment nor in Education and Training) correspondent à la fois aux jeunes inactifs n'étant plus en études (6,2 % en Champagne-Ardenne) et aux jeunes au chômage (13,1 %), en excluant parmi ces derniers ceux qui poursuivent une formation (1,9 %). Cette notion (NEET) désigne une population âgée de 15 à 29 ans en situation de forte vulnérabilité. En 2010, 17,4 % des jeunes de la région sont dans ce cas, donc sans emploi, hors du système scolaire et ne suivant aucune formation, contre 15,0 % en France métropolitaine et 15,6 % en France de province.

Les jeunes champardennais sont également moins diplômés. Plus d'un tiers (34,1 %) ne sont pas allés au-delà du BEPC ou du brevet des collèges, 20,8 % ont pour dernier diplôme obtenu un BEP ou un CAP et 13,3 % un baccalauréat technique ou professionnel, soit respectivement 2,3, 3,4 et 1,3 point(s) de plus qu'en moyenne nationale. Globalement, 56,9 % ne sont plus en études dans la région, contre 54,3 % au niveau national. Les jeunes de la région occupent aussi plus souvent des emplois à faible niveau de qualification : 31,9 % sont employés ou ouvriers, soit 3,2 points de plus qu'en France métropolitaine.

De plus, les jeunes champardennais sont plus indépendants qu'en moyenne nationale : leurs conditions de vie se rapprochent de celles de personnes plus âgées. Ils sont plus pré-

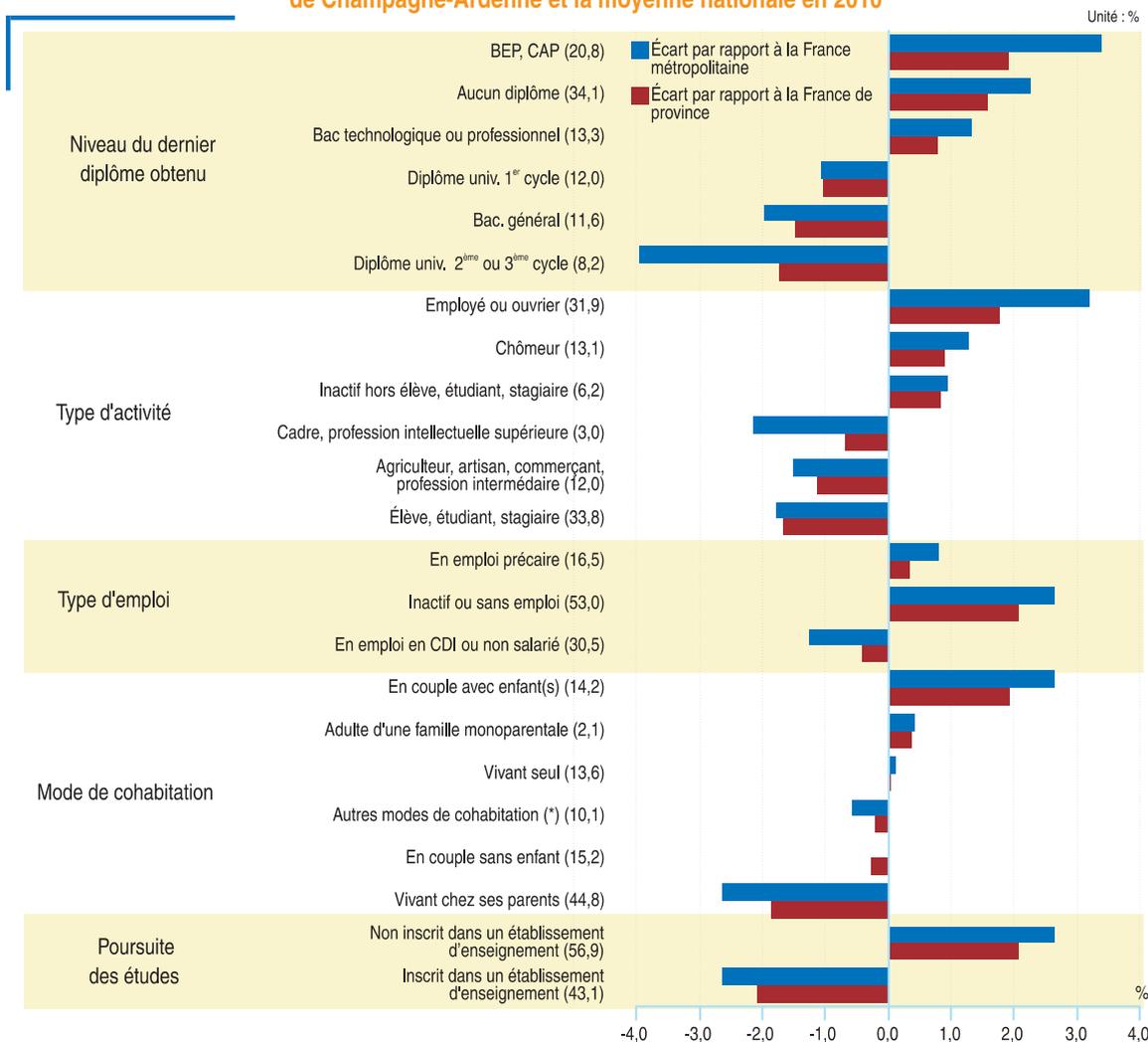
Évolution du nombre de jeunes en Champagne-Ardenne entre 1990 et 2010 et projections à l'horizon 2040



Lecture : entre 1990 et 2010, le nombre de jeunes en Champagne-Ardenne diminue de 21,6 %, une diminution plus forte que celle des jeunes de France métropolitaine (-10,0 %) et que celle de l'ensemble de la population de la région (-1,0 %). Si les tendances récentes se prolongent, le nombre de jeunes en Champagne-Ardenne diminuerait de 11,3 % entre 2010 et 2040.

Sources : Insee, recensements de la population 1990, 1999, 2010 - Omphale, scénario central

Écarts de conditions de vie et de diplôme entre les jeunes de 15 à 29 ans de Champagne-Ardenne et la moyenne nationale en 2010



(*) Personnes vivant hors ménage (en foyer, en résidence universitaire...) ou vivant au sein d'un ménage composé de plusieurs personnes hors famille (en colocation...)
 Lecture : en Champagne-Ardenne, 31,9 % des jeunes âgés de 15 à 29 ans travaillent en tant qu'employé ou ouvrier, soit 3,2 points de plus qu'en France métropolitaine et 1,8 point de plus qu'en France de province.
 Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

sents sur le marché du travail (60,0 % sont actifs contre 59,2 % en France métropolitaine) et vivent plus souvent hors du domicile parental (55,2 % contre 52,6 %). La propension des jeunes champardennais à être parents, en couple avec enfant(s) ou adulte d'une famille monoparentale, est plus marquée qu'au niveau national (16,3 % contre 13,2 %), générant également une responsabilité supplémentaire par rapport à des jeunes sans enfant.

Quatre grands profils de jeunes se dessinent

Le niveau de diplôme, le type d'activité et le mode de cohabitation permettent d'identifier quatre grands profils de jeunes. Un premier groupe présente les signes d'une faible indépendance : ces jeunes sont à la fois en études, non diplômés, inactifs et vivent encore chez leurs parents. En 2010, 17,9 % des jeunes champardennais sont dans cette situation, dont plus des trois quarts des 15 à 18 ans. À ceux-ci s'opposent les jeunes très indépendants, dont les conditions de vie s'apparentent à celles d'adultes plus âgés : ils ne sont plus en études, sont insérés sur le marché du travail et vivent en couple. Ils représentent 24,3 % des jeunes de la région et la moitié de ceux âgés de 25 à 29 ans. Certains jeunes cumulent des diffi-

cultés : ils ont souvent un niveau de diplôme ne dépassant pas le baccalauréat, exercent plus fréquemment un métier à faible qualification, sont plus susceptibles d'être en situation de NEET et d'être parents. En Champagne-Ardenne, 30,9 % des jeunes ont au moins deux de ces caractéristiques, dont 8,5 % cumulant l'ensemble de ces critères. À l'opposé, un dernier groupe de jeunes est dans une situation plus favorable : ils sont titulaires d'un diplôme de niveau universitaire, occupent plus souvent un emploi plus qualifié et vivent seuls. Ils sont 2,6 % à réunir l'ensemble de ces caractéristiques et 13,2 % à cumuler au moins deux.

Des conditions de vie proches de celles des autres régions limitrophes de l'Île-de-France

En moyenne, les conditions de vie d'un jeune champardennais sont parmi les moins favorables. La région se situe au 3^{ème} rang pour la part des jeunes cumulant les difficultés derrière la Picardie et la Corse. La Champagne-Ardenne est en effet au 3^{ème} rang des régions ayant la plus forte proportion de jeunes peu diplômés et au 5^{ème} rang concernant la proportion de NEET. Les jeunes de la région se caractérisent aussi par une indépendance plus marquée qu'en moyenne nationale : la propor-

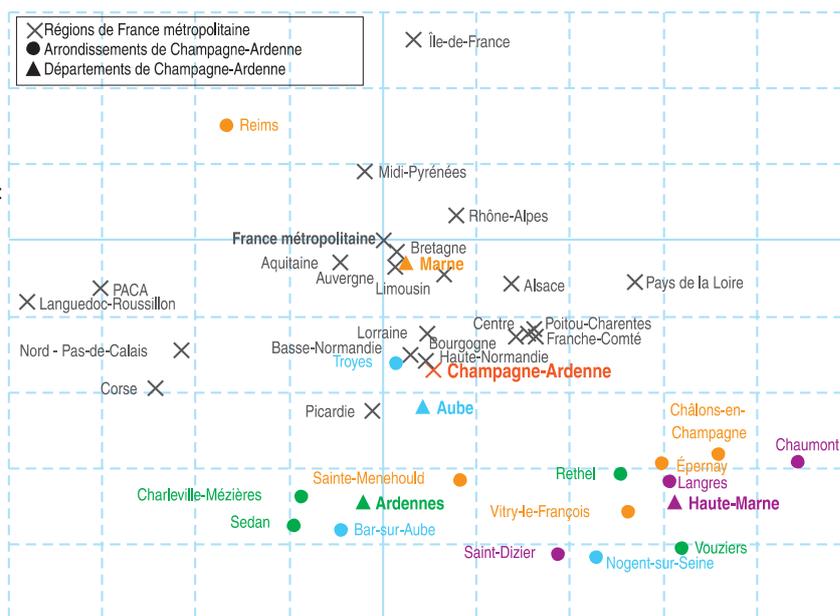
Situation des jeunes des départements et arrondissements de Champagne-Ardenne selon quatre grands profils de conditions de vie en 2010

Jeunes en situation plus favorable :

- ayant un niveau de diplôme élevé ;
- exerçant une profession intellectuelle supérieure ;
- vivant seul.

Jeunes faiblement indépendants :

- inscrit dans un établissement d'enseignement ;
- sans diplôme ;
- inactif ;
- enfant d'une famille.



Jeunes fortement indépendants :

- non inscrit dans un établissement d'enseignement ;
- actif ;
- en couple ou adulte d'une famille monoparentale.

Jeunes en forte difficulté :

- niveau de diplôme faible ;
- NEET (*) ou exerçant un emploi peu qualifié ;
- adulte avec enfant(s).

(*) NEET (Neither in Employment nor in Education and Training) : jeunes inactifs ou au chômage, n'étant plus en études et ne suivant pas de formation

Lecture : chaque point correspond au positionnement moyen d'un jeune selon son lieu de résidence à travers quatre profils de conditions de vie. Ainsi, en moyenne, un jeune de Haute-Marne est plus indépendant et connaît plus de difficultés qu'un jeune de la Marne.

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

tion de jeunes vivant chez leurs parents est parmi la plus faible (8^{ème} région) et celle des jeunes ayant arrêté leurs études parmi les plus fortes (3^{ème} région). La forte parentalité (4^{ème} région) contribue à la fois aux plus importantes difficultés des jeunes champardennais et à leur indépendance. La région partage ces caractéristiques avec la plupart des régions limitrophes de l'Île-de-France (Picardie, Basse-Normandie, Haute-Normandie, Bourgogne, Centre) : la région parisienne attire les jeunes les plus diplômés, que ce soit pour la poursuite de leurs études ou la recherche d'un emploi.

Au sein de la région, les jeunes qui résident dans la Marne et dans une moindre mesure dans l'Aube, présentent des caractéristiques plus favorables. En particulier, grâce à l'offre d'enseignement supérieur et à la concentration des emplois, les arrondissements de Reims et de Troyes sont les seuls où le taux de diplômés du supérieur est plus élevé que la moyenne régionale (28,4 % et 20,8 % contre 20,2 %) et la part de chômeurs et d'inactifs est plus faible (15,8 % et 19,0 % contre 19,3 %). Reims se distingue également par une proportion de professions autres qu'employés et ouvriers plus importante (18,0 % contre 15,1 %). À l'inverse, les jeunes ardennais et haut-marnais rencontrent plus de difficultés.

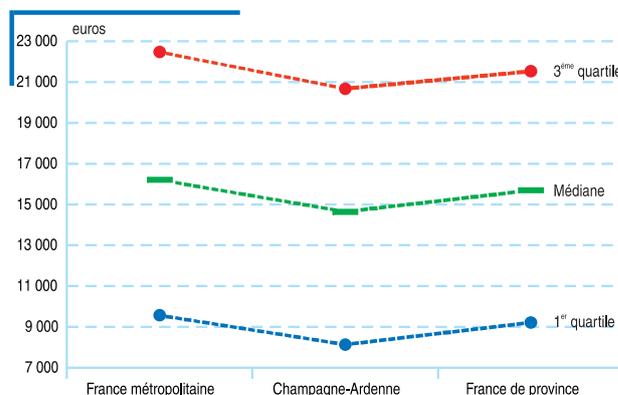
Les jeunes résidant dans les Ardennes se caractérisent par un degré d'indépendance plus faible que ceux de Haute-Marne. Ils sont ainsi 60,9 % à avoir arrêté leurs études, 60,2 % à être actifs, contre respectivement 62,5 % et 64,7 % pour les Haut-Marnais, et vivent plus souvent chez leurs parents (51,1 % au lieu de 46,4 %). Au contraire de la Marne ou de l'Aube, la faible indépendance n'est pas liée à une forte présence d'étudiants dans les Ardennes. Les situations de parentalité y sont aussi plus fréquentes que dans la région (19,3 % contre 16,3 %), augmentant d'autant plus la vulnérabilité des jeunes ardennais.



Des liens forts entre conditions de vie et revenus

En raison de leur plus forte indépendance, les jeunes champardennais sont en proportion plus nombreux à percevoir des revenus qu'en France métropolitaine. En 2010, en Champagne-Ardenne, parmi les 72 800 ménages dont le chef de famille a moins de 29 ans, 77,2 % déclarent un revenu fiscal contre 75,6 % en France métropolitaine et 75,9 % en France de province.

Distribution des revenus des jeunes ménages de Champagne-Ardenne en 2011



1^{er} quartile : revenu maximum perçu par le quart de la population la plus pauvre

Médiane : revenu minimum perçu par la moitié de la population

3^{ème} quartile : revenu minimum perçu par le quart de la population la plus riche

Lecture : en Champagne-Ardenne, la moitié des jeunes ménages perçoit moins de 14 640 euros par an (revenu médian par UC), soit 1 570 euros de moins qu'en France métropolitaine et 1 050 euros de moins qu'en France de province.

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2011

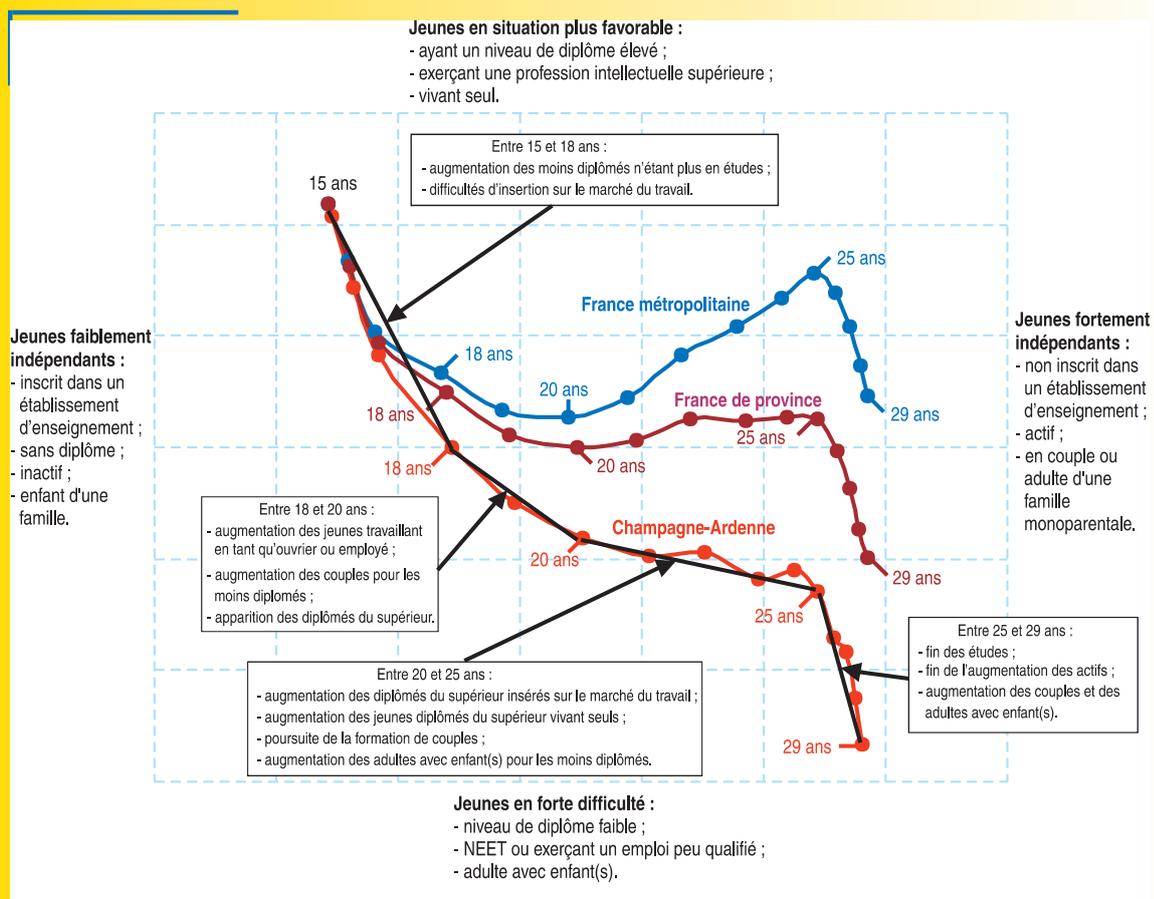
>> Une photographie de la situation des jeunes selon leur âge : un décrochage de la situation des jeunes champardennais par rapport à la moyenne nationale dès 18 ans jusqu'à 25 ans

L'analyse de la situation moyenne des jeunes selon leur âge, à travers les quatre grands profils définis, permet de mettre en évidence quatre classes d'âge où les conditions de vie évoluent différemment.

Entre 15 et 18 ans, parmi les moins diplômés, certains arrêtent leurs études et ont des difficultés à s'insérer sur le marché du travail. Les jeunes qui quittent le domicile familial ne privilégient pas la vie de couple. En moyenne, les jeunes de 18 ans ont plus de difficultés qu'à 15 ans et demeurent relativement peu indépendants. Entre 18 et 20 ans, les premiers diplômés du supérieur apparaissent et les conditions d'insertion sur le marché du travail s'améliorent. Les jeunes commencent à vivre en couple. Si, en moyenne, les conditions de vie des jeunes de 20 ans sont plus précaires qu'à 18 ans, leur degré d'indépendance évolue plus fortement qu'entre 15 et 18 ans. Entre 20 et 25 ans, les diplômés du supérieur arrivent sur le marché du travail, entraînant une nette amélioration de la situation des jeunes vis-à-vis de l'emploi. Le développement de la parentalité chez les moins diplômés, qui accroît les difficultés des jeunes, est compensé par celui des personnes seules. À ces âges, les diplômés du supérieur privilégient ce mode de vie. Globalement, les jeunes sont moins soumis à des difficultés alors que leur degré d'indépendance évolue fortement. Entre 25 et 29 ans, alors que les conditions d'emploi se stabilisent, la forte augmentation des jeunes vivant en couple avec des enfants peut être facteur de nouvelles difficultés.

Dès 18 ans, les conditions de vie des jeunes champardennais, moins diplômés, se révèlent plus difficiles qu'en France métropolitaine et qu'en France de province. Le décrochage régional se renforce progressivement jusqu'à 25 ans. Les écarts se stabilisent ensuite entre 25 et 29 ans. Les conditions de vie plus difficiles des jeunes de la région peuvent s'expliquer par un contexte économique régional moins favorable. Le niveau de diplôme, fortement lié à l'environnement familial, est également moins élevé : les parents sont eux aussi moins diplômés et ont plus de difficultés professionnelles (chômage, inactivité, emploi à faible niveau de qualification). Le solde migratoire, déficitaire pour la Champagne-Ardenne, accentue les écarts de conditions de vie par rapport au niveau national. Les jeunes migrant hors de Champagne-Ardenne sont en effet plus diplômés que ceux demeurant dans la région.

Situation des jeunes par âge selon quatre grands profils de conditions de vie en 2010



(*) NEET (Neither in Employment nor in Education and Training) : jeunes inactifs ou au chômage, n'étant plus en études et ne suivant pas de formation

Lecture : chaque point correspond au positionnement moyen d'un jeune de Champagne-Ardenne ou de France par âge selon quatre profils de conditions de vie. Ainsi, en moyenne, un jeune de 18 ans est plus indépendant et connaît plus de difficultés qu'un jeune de 15 ans ; un jeune champardennais de 18 ans est plus en difficulté qu'au niveau national.

Source : Insee, recensement de la population 2010, exploitation complémentaire

Les conditions de vie plus précaires se traduisent par un revenu plus faible. En 2011, la moitié des jeunes ménages champardennais possède un revenu fiscal par unité de consommation (UC), soit avant redistribution (impôts et prestations sociales), inférieur à 14 640 euros contre 16 210 euros pour les jeunes de France métropolitaine et 15 690 euros pour ceux de France de province. De plus, dans la région, les inégalités de revenu des jeunes sont plus fortes. Le revenu du quart des jeunes champardennais les plus riches est 2,5 fois plus important que celui du quart des jeunes les plus pauvres. L'écart n'est que de 2,3 en France métropolitaine et en France de province.

Les jeunes ardennais davantage touchés par la pauvreté monétaire

Les différences de conditions de vie des jeunes dans les territoires champardennais se reflètent sur leurs revenus. Dans les départements des Ardennes et de la Haute-Marne où les étudiants sont moins présents, 90 % des jeunes ménages déclarent un revenu contre 70 % dans la Marne et 80 % dans l'Aube.

Les jeunes ménages ardennais, en situation plus difficile, disposent d'un revenu fiscal médian par unité de consommation (UC) plus faible que dans les autres départements (13 010 euros par an, soit 1 630 euros de moins qu'en région). Les inégalités de revenus sont plus importantes en raison d'un degré d'indépendance plus faible traduisant des conditions de vie des jeunes plus diversifiées. Ainsi, le quart des jeunes ménages les plus riches perçoit plus de 3,0 fois le revenu du quart les plus pauvres, contre 2,5 dans la région. À l'inverse, les jeunes ménages de la Marne et de l'Aube, en moindre

difficulté, disposent d'un revenu annuel plus élevé, respectivement de 15 300 euros et de 14 470 euros. Néanmoins, les inégalités de revenus y sont proches de la moyenne régionale : en particulier les étudiants, fortement présents dans ces départements, occupent plus souvent, lorsqu'ils travaillent, un emploi précaire faiblement rémunéré.

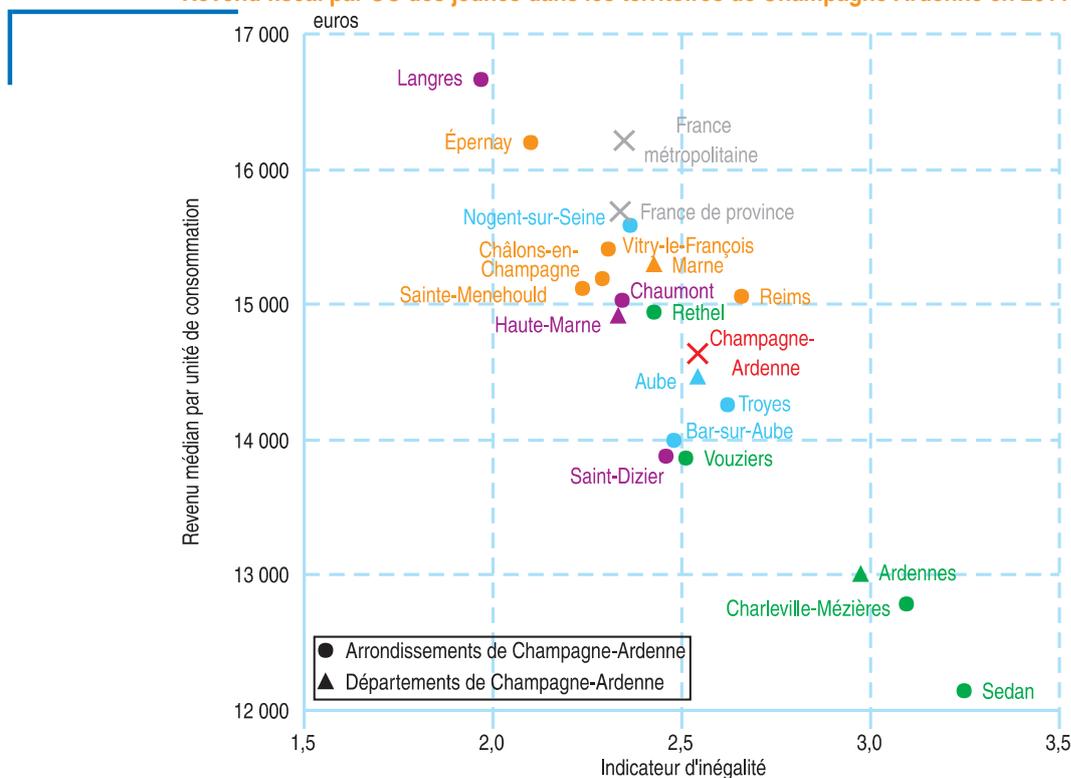
Dans la Haute-Marne, malgré des difficultés importantes, l'indépendance marquée coïncide avec une plus forte proportion de jeunes ayant une situation stable sur le marché du travail. Le revenu des jeunes haut-marnais est ainsi proche de la moyenne régionale (14 910 euros) et les inégalités sont les plus faibles des quatre départements.

De fortes disparités de revenus des jeunes entre les territoires de la région

Ce lien entre, d'une part les difficultés et le degré d'indépendance des jeunes et, d'autre part, leur revenu se retrouve sur des territoires plus fins. Ainsi, les jeunes des arrondissements de Charleville-Mézières et de Sedan, en forte difficulté et ayant un degré d'indépendance peu marqué, cumulent revenus les plus faibles et inégalités les plus fortes. À l'inverse, dans les arrondissements de Châlons-en-Champagne, de Chaumont ou de Langres, les jeunes, en moindre difficulté et plus indépendants, disposent d'un revenu plus élevé, les inégalités étant plus faibles qu'en moyenne régionale. Pour les arrondissements de Reims et de Troyes, la forte disparité des conditions de vie liée au poids important des étudiants génère de fortes inégalités de revenu.

La relation entre revenu et conditions de vie peut également être moins forte : en particulier, l'activité viticole explique le

Revenu fiscal par UC des jeunes dans les territoires de Champagne Ardenne en 2011



Indicateur d'inégalité : rapport entre le revenu minimum perçu par le quart de la population la plus riche (3^{ème} quartile) et le revenu maximum perçu par le quart de la population la plus pauvre (1^{er} quartile).

Lecture : les jeunes de l'arrondissement de Langres ont la situation la plus favorable en termes de revenu fiscal : le revenu médian par UC y est le plus élevé de l'ensemble des arrondissements de la région et les inégalités y sont les plus faibles.

À l'inverse, au sein des arrondissements de Charleville-Mézières et Sedan, les jeunes cumulent un revenu faible et des inégalités importantes.

Source : Insee-DGFIP, revenus fiscaux localisés des ménages 2011

Allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf) et taux de pauvreté des jeunes en 2011

	Ardennes	Aube	Marne	Haute-Marne	Champagne-Ardenne	France métropolitaine	France de province
<i>Unités : euros et %</i>							
Revenu fiscal annuel médian des jeunes par UC (en euros)	13 010	14 470	15 300	14 910	14 640	16 210	15 690
Part des allocataires Caf dans la population des 15-29 ans (%)	19,5	24,5	25,3	18,1	23,1	nd	nd
Montant moyen annuel des prestations reçues par UC (en euros)	4 030	4 000	3 680	3 850	3 850	nd	nd
Part des allocataires dépendant à plus de 50 % de prestations sociales (%)	35,3	26,3	20,7	30,2	25,3	nd	nd
Taux de pauvreté des jeunes ménages (%)	29,3	26,0	24,3	23,2	25,5	21,5	22,6

Champs : - le calcul de la part des allocataires dépendant à plus de 50 % de prestations sociales ne prend pas en compte les allocataires étudiants percevant uniquement l'allocation logement, leurs ressources connues par la Caf étant souvent nulles. Par contre, les étudiants percevant d'autres prestations sont comptabilisés ;
- le calcul du montant moyen annuel des prestations reçues par UC prend en compte l'ensemble des ménages percevant une allocation de la Caf.

nd : non disponible

Sources : Insee, revenus disponibles localisés 2011, revenus fiscaux localisés des ménages 2011 ; Caf 2011

2^{ème} rang le plus élevé de l'arrondissement d'Épernay pour le revenu des jeunes, en dépit d'une surreprésentation des métiers d'ouvrier et d'employé. Dans l'arrondissement de Langres, les étudiants sont peu présents en raison d'une faible offre d'enseignement. La part des 18-25 ans y est plus de cinq points inférieure à celle des arrondissements de Chaumont et Châlons-en-Champagne. Les revenus des jeunes ménages de l'arrondissement sont plus élevés et présentent les inégalités les plus faibles.



Les aides et prestations sociales réduisent les écarts de revenus des jeunes

En complément du revenu, essentiellement salarial, les jeunes perçoivent des prestations sociales qui viennent compléter leurs ressources. En 2011, 23,1 % des jeunes de Champagne-Ardenne sont des allocataires de la Caisse d'Allocations Familiales (Caf). Parmi eux, les plus concernés ont entre 21 et 25 ans, en raison des aides au logement perçues dans le cadre de leurs études. Passé 25 ans, la part d'allocataires diminue mais l'importance des prestations dans le revenu de ceux qui en perçoivent s'accroît : les aides liées à la constitution de la famille et le revenu de solidarité active (RSA) s'ajoutent aux prestations liées au logement.

En raison d'une plus forte présence d'étudiants, les jeunes bénéficiaires des aides de la Caf sont plus nombreux dans l'Aube (24,5 %) et dans la Marne (25,3 %) qu'en moyenne

régionale. En particulier, dans la Marne, où les allocataires sont plus souvent étudiants et perçoivent pour unique prestation une aide au logement dans le cadre de leurs études, le montant moyen des prestations versées est le plus faible (3 680 euros). En revanche, dans les Ardennes, si les jeunes bénéficiaires de la Caf sont moins nombreux (19,5 %), le montant moyen des prestations perçues est le plus élevé (4 030 euros), en réponse aux fortes difficultés des jeunes dans le département. De plus, les jeunes ménages ardennais dépendent davantage des prestations que ceux des autres départements de Champagne-Ardenne. Pour 35,3 % des allocataires, les prestations de la Caf constituent plus de la moitié de leurs ressources, soit 10,0 points de plus qu'en région. La part des bénéficiaires de minima sociaux chez les jeunes allocataires de la Caf est plus importante dans les Ardennes (40,7 %) qu'en moyenne régionale (25,6 %). Enfin, en Haute-Marne et dans les Ardennes, les prestations familiales sont perçues par plus de jeunes, en raison de la plus forte présence de jeunes avec enfant(s).

Malgré la redistribution fortement liée aux prestations sociales, les situations de pauvreté parmi les jeunes ménages de la région, demeurent importantes. En 2011, 25,5 % des jeunes ménages champardennais vivent sous le seuil de pauvreté, soit 11 720 euros par an. Cette proportion est plus importante qu'en France métropolitaine (21,5 %) et situe la Champagne-Ardenne au 4^{ème} rang des régions en terme de pauvreté des jeunes. ■

Anne Dousset, Anh Van Lu, Romain Perron

>> La crise économique aurait accentué les difficultés des jeunes

Selon les indicateurs socio-économiques disponibles, la situation des jeunes en France se serait plus détériorée que celle de l'ensemble de la population durant la crise économique. De plus, les inégalités entre régions se seraient accrues : les régions du nord-est ainsi que celles limitrophes de l'Île-de-France connaîtraient les plus fortes dégradations de l'emploi et augmentations du chômage des jeunes.

Ainsi, entre 2007 et 2012, selon les données d'Eurostat sur le marché du travail, l'emploi des jeunes âgés de 15 à 24 ans aurait diminué de 19,0 % en Champagne-Ardenne, soit près de deux fois plus que celui de France et de l'ensemble de la population de la région. Le taux de chômage des 15 à 24 ans serait passé de 21,0 % à 25,6 %, soit une hausse de 4,6 points contre 2,8 points pour l'ensemble de la région.

Entre 2008 et 2011, le taux de pauvreté des jeunes ménages champardennais a fortement augmenté passant de 22,3 % à 25,5 %, soit une hausse de 3,2 points contre 2,8 en France métropolitaine. Au cours de cette période, le taux de pauvreté de l'ensemble des ménages champardennais, moins élevé, a aussi augmenté moins vite que celui des jeunes, il est passé de 13,9 % à 15,5 %, soit une hausse de 1,6 point.

>> Méthode de définition des profils de conditions de vie et projections des jeunes en fonction de ces profils

Les conditions de vie des jeunes sont appréhendées sous deux aspects : leur mode de vie et leur situation en termes d'études et d'insertion dans la vie professionnelle. Le niveau de diplôme est également pris en compte, car il joue un rôle prépondérant dans les différences de trajectoires des jeunes.

Afin de synthétiser l'analyse des conditions de vie des jeunes, une analyse à composantes multiples (ACM) a été réalisée sur la population des jeunes de France métropolitaine. Cette analyse permet de prendre en compte l'ensemble des caractéristiques de ces derniers et de faire ressortir les combinaisons de caractéristiques les plus communes au sein de la population des 15 à 29 ans. Les variables suivantes, issues de l'exploitation complémentaire du recensement de la population 2010, ont été utilisées dans l'analyse (variables actives) :

- le niveau du dernier diplôme obtenu ;
- le mode de cohabitation ;
- le type d'activité ;
- la condition d'emploi (intérim, CDI, CDD...);
- la catégorie socioprofessionnelle de l'emploi exercé ;
- l'inscription dans un établissement d'enseignement ;
- le sexe de la personne.

Seuls les deux premiers axes de cette analyse multidimensionnelle ont été retenus, conduisant à définir quatre profils de jeunes. Ainsi, certaines variables ou modalités peuvent ne pas apparaître dans les quatre profils obtenus (distinction homme/femme, condition d'emploi...), ne contribuant que faiblement à la détermination des deux premiers axes. Les variables d'âge et de lieu de résidence ont été ensuite ajoutées en tant que variables supplémentaires, de façon à obtenir leurs projections sur les deux axes.



>> Définitions

Les allocataires des Caisses d'Allocations Familiales sont les personnes qui perçoivent au moins une allocation en regard de leur situation monétaire et/ou familiale. La notion d'allocataire est une notion de foyer. Ainsi, compter des allocataires signifie compter des foyers constitués de personnes seules ou de plusieurs personnes (familles). Les autres membres du foyer allocataire (conjoint, enfants et autres personnes à charge au sens des prestations familiales) sont appelés les ayants-droit. L'ensemble formé par les allocataires et leurs ayants-droit représente les personnes couvertes.

Un ménage fiscal est constitué par le regroupement des foyers fiscaux répertoriés dans un même logement. Sont exclus des ménages fiscaux les contribuables vivant en collectivité, les sans-abri et les ménages concernés par un événement de type décès au cours du mois de décembre de l'année considérée. Par ailleurs, les ménages ne disposant pas de leur indépendance fiscale (essentiellement les étudiants) sont comptés dans les ménages où ils déclarent leur revenu même s'ils occupent un logement indépendant.

Un jeune ménage fiscal est un ménage dont le référent fiscal a moins de trente ans. Ce référent fiscal est identifié en tant que payeur de la taxe d'habitation du foyer fiscal reconstitué.

Le revenu fiscal par unité de consommation correspond à la somme des ressources déclarées par les contribuables sur la déclaration des revenus, avant tout abattement. Il ne correspond pas au revenu disponible. Le revenu fiscal comprend ainsi les revenus d'activité salariée et indépendante, les pensions d'invalidité et les retraites (hors minimum vieillesse), les pensions alimentaires reçues (déduction faite des pensions versées), certains revenus du patrimoine ainsi que les revenus sociaux imposables : indemnités de maladie et de chômage (hors Revenu de Solidarité Active). Ce revenu est divisé par un coefficient, dénommé unité de consommation (UC), qui permet de prendre en compte la taille des ménages et les économies d'échelle que procure la vie en commun. Le premier adulte du ménage compte pour une unité de consommation (UC) ; les autres personnes de 14 ans ou plus comptent pour 0,5 UC et les enfants de moins de 14 ans pour 0,3 UC.

Le taux de pauvreté correspond à la proportion d'individus dont le niveau de vie est inférieur pour une année donnée à un seuil, dénommé seuil de pauvreté (exprimé en euros). L'Insee, comme Eurostat mesure la pauvreté monétaire de manière relative : le seuil de pauvreté est déterminé par rapport à la distribution des niveaux de vie de l'ensemble de la population. On privilégie en Europe le seuil de 60 % du niveau de vie médian.

La médiane, les quartiles et les déciles : si on ordonne une distribution de revenus, le premier quartile (noté généralement Q1) est le revenu au-dessous duquel se situent 25 % des revenus ; le deuxième quartile ou médiane est le revenu au-dessous duquel se situent 50 % des revenus ; c'est la valeur qui partage cette distribution en deux parties égales ; le troisième quartile (noté généralement Q3) est le revenu au-dessous duquel se situent 75 % des revenus.

Un ménage, au sens du recensement de la population, est un ensemble de personnes occupant la même résidence principale, sans qu'elles aient forcément des liens de parenté. Un ménage peut être composé d'une personne seule, d'une famille ou être un ménage hors famille.

Les projections de population issues d'Omphale intègrent des hypothèses de natalité, mortalité et de migrations propres au territoire. Dans la présente étude, c'est le scénario dit central, ou tendanciel, d'Omphale qui a été utilisé. Il reconduit les tendances observées en termes de fécondité, espérance de vie et migrations.

Insee, direction régionale de Champagne-Ardenne
10, rue Édouard Mignot - CS 10048 - 51721 Reims Cedex - Tél. : 03 26 48 66 60
Directrice de la publication : Laurence Bloch, directrice régionale de l'Insee
Chef du Service Etudes et Diffusion : Catherine Fischer
Rédaction en chef : David Bates
Secrétaire de fabrication : Hervé Bourgeois
Création de l'image visuelle : 5pointcom
Imprimeur : Le Réveil de la Marne, 51204 Épernay Cedex
© INSEE-2014 ISSN 1277-5649 - Dépôt légal 2014



Une version électronique
de ce document est disponible sur :
www.insee.fr/champagne-ardenne
Rubrique :
produits et services, publications